



EMBAJADA DE ESPAÑA
KINSHASA

POUR FACILITER VOS DÉMARCHES, IL EST IMPÉRATIF D'AVOIR AU PRÉALABLE UN RENDEZ-VOUS. PRIÈRE DONC D'ÉCRIRE UN COURRIER À emb.kinshasa.vis@maec.es DANS UN DÉLAI MINIMUM DE 1 MOIS AVANT LA DATE PRÉVUE DE DÉPART.

CONDITIONS VISA REGROUPEMENT FAMILIAL

PHOTOCOPIES
EN COULEUR

1. Formulaire rempli et signé par l'intéressé.
2. Photo passeport récente : UNE.
3. Passeport avec une validité de 6 mois. 1
4. FRAIS ADMINISTRATIFS pour tout dépôt de dossier : **60,00 EUROS**
5. Conditions supplémentaires :
 - a) Générales :
 - Attestation de lien de parenté légalisée au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale (MAE) en RDC/RC : Acte de naissance ou Acte de mariage civil. 1
 - Preuves que le demandeur du visa a vécu et vit à charge du regroupant. 1
 - Pour les majeurs : Extrait des casiers judiciaires légalisés au MAE en RDC/RC 1
 - Pour les mineurs : Autorisation parentale légalisée par le MAE en RDC/RC du parent qui reste. Acte de décès le cas échéant (Permis d'inhumé). 1
 - b) Regroupant :
 - Copie conforme du permis de résidence du résident en Espagne (notaire). 1
 - Autorisation administrative de résidence. 1
 - Contrat de travail du résident en Espagne. 1
 - Bulletins de paie (3 derniers mois) du résident en Espagne. 1
 - Extrait de compte en devises en RDC ou à l'étranger (actualisé 3 derniers mois) du résident en Espagne. 1
6. Réservation du billet d'avion aller/retour. 1
7. Certificat médical : prière de s'adresser à l'un des centres médicaux mentionnés:
 - Centre Médical de Kinshasa (ville). 1
 - Centre Médical de Monkole (Mont-Ngafula).
8. Assurance de voyage (validité 3 mois) 1

N.B : Veuillez noter que la Police des Frontières peut systématiquement demander à tout détenteur d'un visa de regroupement familial les documents qui justifient le but du voyage.

Cette liste n'est pas exhaustive, l'Ambassade se réserve le droit d'exiger tout autre document qu'elle jugera nécessaire pour l'étude du dossier